

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication :

2 926 525

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national :

08 50353

51) Int Cl⁸ : B 62 D 25/08 (2006.01), B 60 Q 1/04

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 21.01.08.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 24.07.09 Bulletin 09/30.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : FAURECIA BLOC AVANT Société par actions simplifiée — FR.

72) Inventeur(s) : GONIN VINCENT et RIVIERE CAROLINE.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET LAVOIX.

54) BLOC AVANT DE VEHICULE AUTOMOBILE AVEC PROJECTEUR AUTO-CENTRE.

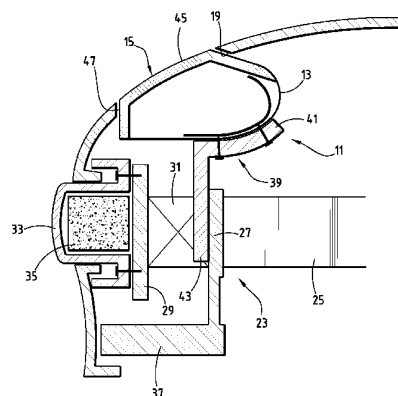
57) Bloc avant de véhicule automobile avec projecteur auto-centré

L'invention concerne un bloc avant de véhicule automobile, le bloc avant (1) comprenant:

- un projecteur (9) muni d'une glace (15);
- un élément de structure (27);
- un élément de carrosserie (5) dans lequel est ménagé une ouverture prévue pour recevoir la glace (15) du projecteur (9);

- des moyens (11) pour centrer et maintenir en position le projecteur (9) par rapport à l'élément de carrosserie (5).

Les moyens (11) pour centrer et maintenir en position le projecteur (9) par rapport à l'élément de carrosserie (5) comprennent un bras flexible (39) rigidement fixé seulement à l'élément de structure (27) et au projecteur (9), le projecteur (9) étant rigidement fixé seulement au bras flexible (39), le bras flexible (39) étant apte à solliciter le projecteur (9) contre une zone d'appui (19) de l'élément de carrosserie (5).



FR 2 926 525 - A1



Bloc avant de véhicule automobile avec projecteur auto-centré

La présente invention concerne en général un bloc avant de véhicule automobile.

Plus précisément, l'invention concerne un bloc avant du type comprenant :

- 5 - un projecteur muni d'une glace ;
- un élément de structure ;
- un élément de carrosserie dans lequel est ménagé une ouverture prévue pour recevoir la glace du projecteur ;
- des moyens pour centrer et maintenir en position le projecteur par rapport à l'élément de carrosserie.

On connaît de WO-A-2007/006 888 un bloc avant dont les moyens pour centrer et maintenir en position le projecteur par rapport à l'élément de carrosserie comportent un bras de support. Le bras est rigidement fixé par une extrémité à une traverse du bloc avant, et par l'extrémité opposée à l'aile du véhicule. Dans un tel bloc avant, les projecteurs et leurs moyens de maintien en position constituent des points durs, particulièrement dangereux en cas de choc piéton de type hanche.

Dans ce contexte, l'invention vise à proposer un bloc avant permettant de garantir une meilleure sécurité pour les piétons.

A cette fin, l'invention porte sur un bloc avant du type précité, caractérisé en ce que les moyens pour centrer et maintenir en position le projecteur par rapport à l'élément de carrosserie comprennent un bras flexible rigidement fixé seulement à l'élément de structure et au projecteur, le projecteur étant rigidement fixé seulement au bras flexible, le bras flexible étant apte à solliciter le projecteur contre une zone d'appui de l'élément de carrosserie.

Le bloc avant peut également présenter une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous, considérées individuellement ou selon toutes les combinaisons techniquement possibles :

- la zone d'appui est un bord de l'ouverture, le bord de l'ouverture et le projecteur étant aptes à coopérer en vue d'assurer le centrage du projecteur par rapport à l'élément de carrosserie sous l'effet de la sollicitation appliquée par le bras flexible au projecteur ;
- l'élément de carrosserie est une aile du véhicule ;

- l'ouverture est délimitée par un bord à contour fermé et est entièrement ménagée dans l'élément de carrosserie ;

- l'élément de structure est une traverse ; et

- le bras flexible est apte à solliciter le projecteur contre la zone d'appui de l'élément de carrosserie avec une force comprise entre 5 et 50 newtons.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description détaillée qui en est donnée ci-dessous, à titre indicatif et nullement limitatif, en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un bloc avant conforme à l'invention ; et

- la figure 2 est une vue en coupe du bloc avant de la figure 1, considérée suivant l'incidence des flèches I.

Dans la description qui va suivre, l'avant, l'arrière, la droite et la gauche, les directions longitudinales et transversales seront entendues relativement au sens de déplacement normal du véhicule.

Le bloc avant 1 représenté sur la figure 1 comporte un capot 3, deux ailes 5 disposées à droite et à gauche du capot 3, une calandre 7, des projecteurs 9 et des moyens 11 pour centrer et maintenir en position chaque projecteur par rapport aux ailes 5. Les moyens 11 sont visibles sur la figure 2.

Comme le montre la figure 2, chaque projecteur comporte un boîtier 13 présentant un orifice s'ouvrant vers l'avant, une glace 15 solidaire du boîtier, ainsi qu'une ou plusieurs sources lumineuses (non représentées) disposées à l'intérieur du boîtier 13. La glace 15 ferme l'orifice du boîtier 13.

Chacune des deux ailes 5 comporte une ouverture 17 prévue pour recevoir la glace 15 d'un des projecteurs. Chacune des ouvertures 17 est délimitée par un bord périphérique 19 à contour fermé. Chaque ouverture 17 est entièrement ménagée dans l'aile 5 correspondante.

La calandre 7 est disposée verticalement sous le bord avant 21 du capot. Elle s'étend d'une aile 5 à l'autre.

Le bloc avant 1 comporte par ailleurs une face avant 23, visible sur la figure 2. La face avant 23 comporte une structure rigide de support et une pluralité d'équipements rigidement fixés sur cette structure. Parmi ces équipements figurent notamment le radiateur du circuit de refroidissement du moteur, un groupe

moto-ventilateur apte à créer une convection forcée d'air au contact du radiateur, le klaxon, un ou plusieurs capteurs d'aide au stationnement, des éléments du circuit de ventilation et de climatisation de l'habitacle du véhicule, etc. La face avant 23 est prévue pour être fixée sur les deux longerons 25 du véhicule.

5 La structure rigide comporte notamment une traverse transversale 27 présentant deux parties d'extrémités opposées, rigidement fixées aux deux longerons droit et gauche du véhicule. Elle comporte également une poutre de pare-chocs 29 transversale disposée à l'avant de la traverse 27, et des absorbeurs de chocs 31 de type « réparabilité » interposés longitudinalement
10 entre la traverse 27 et la poutre 29. Les absorbeurs de chocs « réparabilité » sont prévus pour amortir des chocs sur un autre véhicule à vitesse moyenne, c'est-à-dire à une vitesse d'environ 16 kilomètres par heure.

La face avant comporte également un absorbeur 33 adapté pour amortir les chocs piétons de type jambes. L'absorbeur de chocs 33 est un profilé creux en
15 matière plastique, s'étendant transversalement. Cet absorbeur est rigidement fixé sur une face de la poutre de pare-chocs 29 tournée vers l'avant. La face avant peut éventuellement comporter une barre 35 de mousse de matière plastique logée à l'intérieur de l'absorbeur de chocs 33.

La face avant 23 comprend également un autre absorbeur 37 prévu pour
20 amortir les chocs piétons du type jambes, solidaire de la traverse 27. Cet absorbeur dit « voie basse » présente la forme d'un plateau sensiblement horizontal, réalisé typiquement en mousse de matériau plastique. Il est situé sous la poutre de pare-chocs.

Comme le montre la figure 2, les moyens 11 pour centrer et maintenir en
25 position chaque projecteur 9 par rapport à l'aile 5 correspondante comprennent un bras flexible 39 rigidement fixé seulement au projecteur 9 et à un élément de structure du véhicule. Le bras 39 est rigidement fixé par une première partie d'extrémité 41 au boîtier 13 du projecteur. Il est rigidement fixé par une seconde
30 partie d'extrémité 43 à la traverse 27 de la face avant. Le bras 39 est fixé à un seul point du bloc avant. Il n'est pas rigidement fixé à l'aile, ni à aucun autre élément du bloc avant.

Par ailleurs, le boîtier de projecteur est rigidement fixé seulement au bras flexible 39. Le projecteur n'est pas rigidement fixé à l'aile, ni à aucun autre élément du bloc avant.

5 Le bras flexible 39 est conformé de manière à solliciter le projecteur 9 contre une zone d'appui de l'aile 5.

De préférence, la zone d'appui est le bord périphérique 19 de l'ouverture. Le bord 19 est par exemple biseauté, dans un sens tel que la section de l'ouverture 17 augmente quand on passe de l'extérieur à l'intérieur de l'aile.

10 La glace 15 présente une face visible 45 destinée à s'inscrire dans l'ouverture 17, entourée par une zone de portée 47. La zone de portée 47 présente une forme conjuguée de celle du bord périphérique 19 et est destinée à venir en appui contre le bord biseauté 19 sous l'effet de la sollicitation appliquée par le bras 39. La force avec laquelle le boîtier est appuyé sur le bord périphérique 19 par le bras 39 est comprise entre 5 et 50 newton, et de préférence comprise
15 entre 20 et 30 newton.

Le bras 39 est réalisé en une matière plastique, ou en une matière métallique, ou comprend une âme métallique et une matière plastique surmoulée sur l'âme métallique. La flexibilité du bras 39 est choisie de telle sorte que, en cas de choc piéton, quand, par exemple, la hanche du piéton vient heurter le
20 projecteur, le bras se plie élastiquement et/ou plastiquement sous l'effet du choc. Ainsi, le projecteur tend à s'enfoncer et ne constitue plus un point dur pouvant blesser le piéton.

Le bloc avant décrit ci-dessus présente de multiples avantages.

25 Du fait que les moyens pour centrer et maintenir en position le projecteur par rapport à l'élément de carrosserie comprennent un bras flexible rigidement fixé seulement à l'élément de structure et au projecteur, le projecteur étant rigidement fixé seulement au bras flexible, le bras flexible étant apte à solliciter le projecteur contre une zone d'appui de l'élément de carrosserie, le projecteur ne constitue plus un point dur en cas de choc piéton, comme indiqué ci-dessus.

30 Par ailleurs, le bord de l'ouverture et le projecteur coopèrent de manière à assurer le centrage du projecteur par rapport à l'aile de manière très simple, sous l'effet de la sollicitation appliquée par le bras flexible au projecteur. Le projecteur est pour ainsi dire auto centré.

De plus, quand l'aile est réalisée dans un matériau présentant une certaine flexibilité, par exemple en un métal souple ou dans une matière plastique technique connue sous le nom de Xenoy ou Noryl ou encore en polypropylène, le projecteur contribue à maintenir en position l'aile par rapport aux pièces avoisinantes (capot, ouvrant, calandre). Le projecteur contribue également à conférer à l'aile un galbe, du fait de l'effort exercé par le bras élastique et transmis par le projecteur.

Les jeux et affleurements entre l'aile et la glace du projecteur sont considérablement améliorés du fait que le projecteur et l'aile s'auto centrent automatiquement l'un par rapport à l'autre. Il est ainsi possible de supprimer de nombreux accessoires onéreux et complexes qui sont normalement utilisés pour améliorer les jeux et affleurements. Le bord de l'ouverture et le projecteur coopèrent pour ajuster le niveau de la glace du projecteur par rapport à l'aile, de telle sorte que la glace affleure dans le prolongement de l'aile. De la même façon, le bord de l'ouverture et le projecteur coopèrent pour obtenir un contact avec un jeu minimum entre ledit bord et la glace.

Le bloc avant décrit ci-dessus peut présenter de multiples variantes.

Le bras flexible peut ne pas être rigidement fixé à la traverse 27 mais à un autre élément de structure du véhicule. Il peut par exemple être fixé à la poutre de pare-chocs 29. L'élément de carrosserie n'est pas nécessairement une aile mais pourrait être tout autre élément de la carrosserie du véhicule.

Dans une variante non préférée, la zone d'appui contre laquelle le projecteur vient porter sous l'effet de la sollicitation et du bras flexible n'est pas le bord périphérique de l'ouverture, mais est une autre zone de l'élément de carrosserie. Cette autre zone peut être située à distance de l'ouverture 17. Elle peut être constituée d'une surface continue ou de plusieurs surfaces discrètes et éloignées les unes des autres.

L'ouverture prévue pour recevoir la glace du projecteur peut ne pas être ménagée entièrement dans un même élément de carrosserie, typiquement dans l'aile. Elle peut être ménagée essentiellement dans l'aile et, pour une faible partie, par exemple dans le capot.

6
REVENDICATIONS

1-. Bloc avant de véhicule automobile, le bloc avant (1) comprenant :

5 - un projecteur (9) muni d'une glace (15) ;

 - un élément de structure (27) ;

 - un élément de carrosserie (5) dans lequel est ménagé une ouverture (17) prévue pour recevoir la glace (15) du projecteur (9) ;

 - des moyens (11) pour centrer et maintenir en position le projecteur (9) par rapport à l'élément de carrosserie (5) ;

10 caractérisé en ce que les moyens (11) pour centrer et maintenir en position le projecteur (9) par rapport à l'élément de carrosserie (5) comprennent un bras flexible (39) rigidement fixé seulement à l'élément de structure (27) et au projecteur (9), le projecteur (9) étant rigidement fixé seulement au bras flexible (39), le bras flexible (39) étant apte à solliciter le projecteur (9) contre une zone

15 d'appui (19) de l'élément de carrosserie (5).

2-. Bloc avant selon la revendication 1, caractérisé en ce que la zone d'appui (19) est un bord de l'ouverture (17), le bord (19) de l'ouverture (17) et le projecteur (9) étant aptes à coopérer en vue d'assurer le centrage du projecteur

20 (9) par rapport à l'élément de carrosserie (5) sous l'effet de la sollicitation appliquée par le bras flexible (39) au projecteur (9).

3-. Bloc avant selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'élément de carrosserie (5) est une aile du véhicule.

25

4-. Bloc avant selon la revendication 3, caractérisé en ce que l'ouverture (17) est délimitée par un bord (19) à contour fermé et est entièrement ménagée dans l'élément de carrosserie (5).

30 5-. Bloc avant selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'élément de structure (27) est une traverse.

7

6-. Bloc avant selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que le bras flexible (39) est apte à solliciter le projecteur (9) contre la zone d'appui (19) de l'élément de carrosserie (5) avec une force comprise entre 5 et 50 newtons.

5

1/2

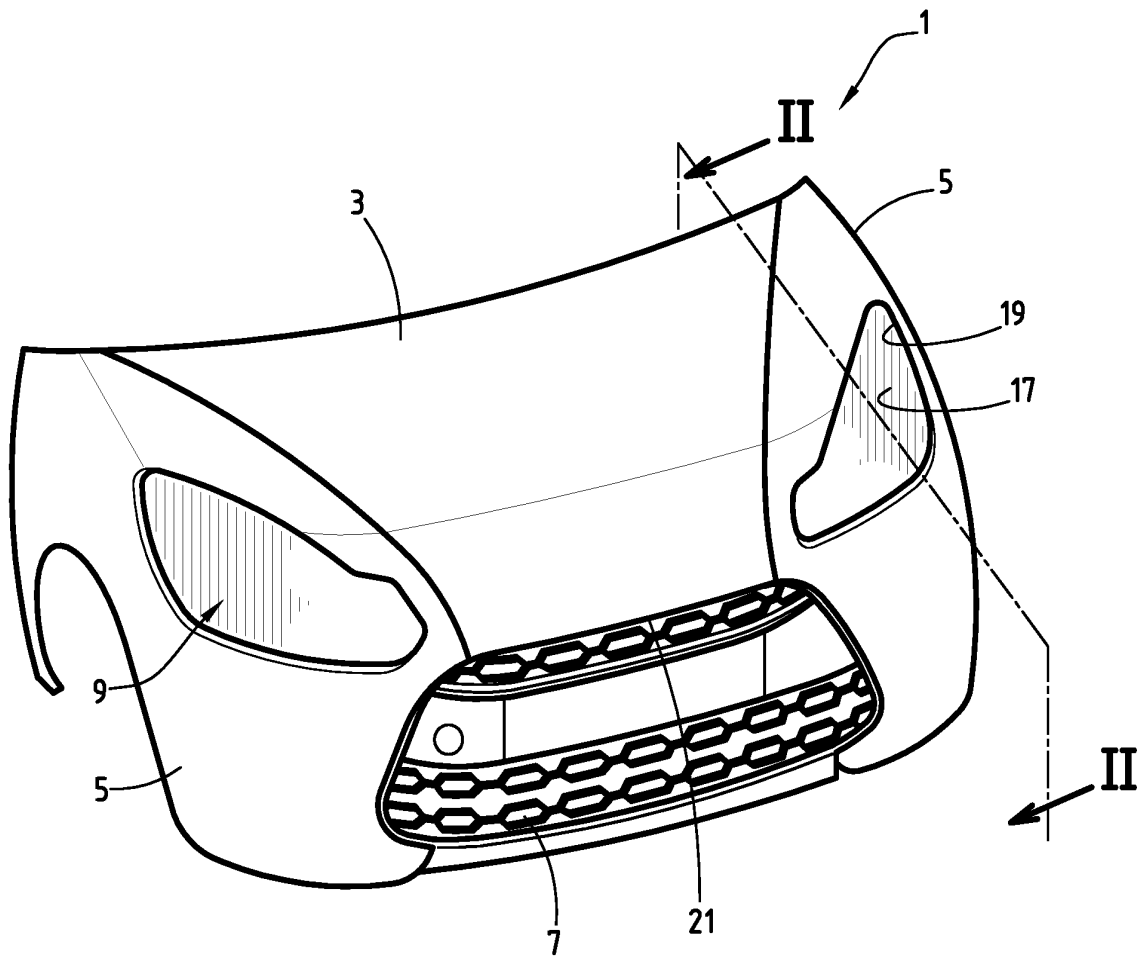
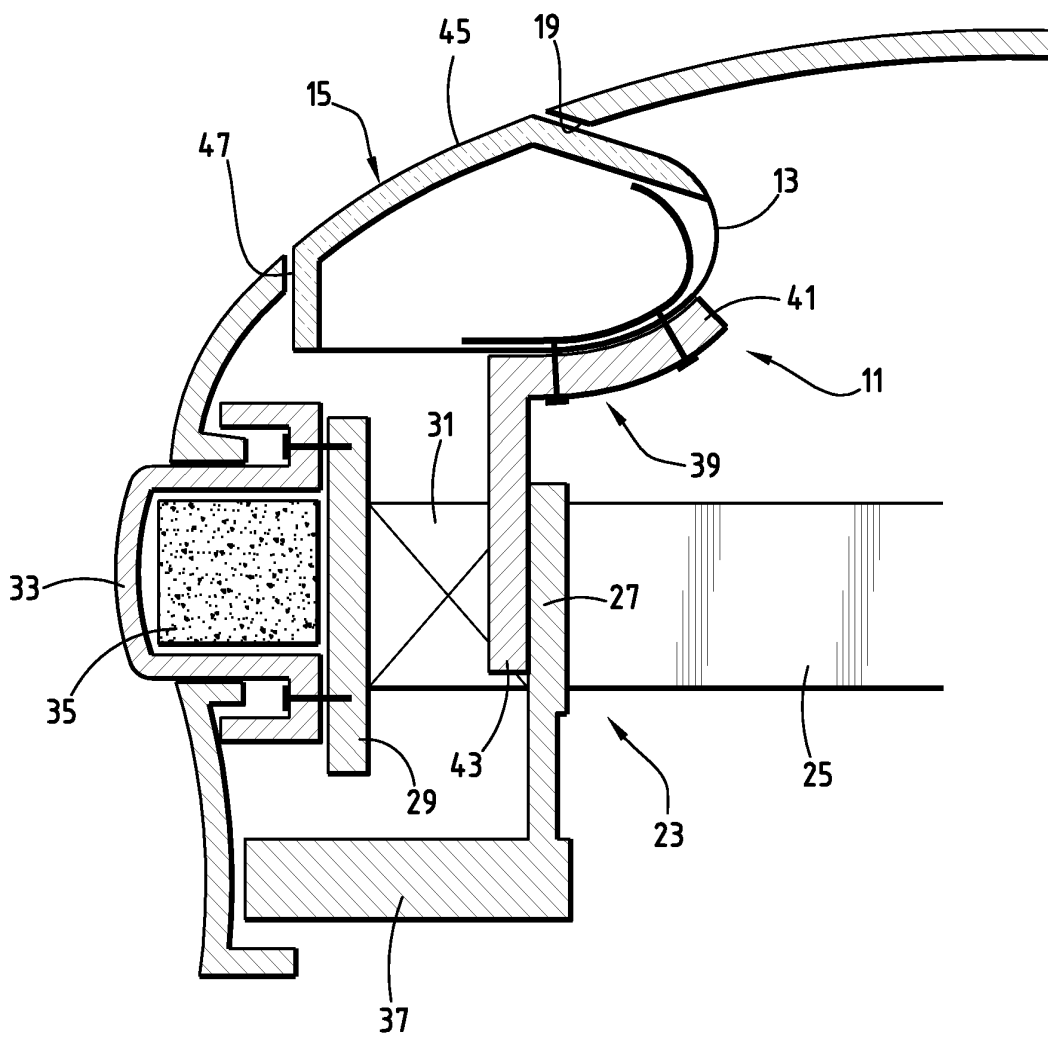


FIG.1

2/2

**FIG. 2**



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 707118
FR 0850353

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	FR 2 844 755 A (VALEO VISION [FR]) 26 mars 2004 (2004-03-26) * abrégé; figure 1 * -----	1,6	B62D25/08 B60Q1/04
A	FR 2 893 902 A (PLASTIC OMNIUM CIE [FR]) 1 juin 2007 (2007-06-01) * page 7, ligne 28 - ligne 34; figures 4,6 * -----	1,3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60Q B60R B62D F21S
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		10 septembre 2008	Wiberg, Sten
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0850353 FA 707118**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 10-09-2008

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2844755	A	26-03-2004	AUCUN
FR 2893902	A	01-06-2007	EP 1957313 A2 20-08-2008
		WO 2007060260 A2	31-05-2007
		US 2007120420 A1	31-05-2007